Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 068-216803486-20261005-252_2026-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE VIEUX-THANN

ARRÊTÉ N°252_2026
portant modification de l'adresse du titulaire de l'ADS n°6 à Vieux-Thann

Le Maire de VIEUX-THANN,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-2 et L. 2213-33 ;

VU le code des transports et notamment ses articles L.3121-1 et suivants relatifs aux taxis ;

VU l'arrêté municipal n° 114_2016 en date du 22 juin 2016 portant attribution d'une autorisation de stationnement de taxi n°6 à M. Éric COURBERAND, propriétaire exploitant de l'entreprise "E-TAXI" ;

VU la demande de modification en date du 18 septembre 2026, présentée par M. Éric COURBERAND, propriétaire exploitant de l'entreprise "E-TAXI", demeurant précédemment au 12 rue de la Dame de Pique - 68850 STAFFELFELDEN, sollicitant la mise à jour de son adresse d'exploitation ;

VU les pièces justificatives fournies par le titulaire, notamment le justificatif de domicile et l'extrait Kbis ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'actualiser les mentions de l'arrêté initial afin de refléter le changement d'adresse effectif du titulaire sans modifier les autres conditions d'exploitation de l'autorisation de stationnement.

ARRÊTE :

Article 1er : l'arrêté municipal n°114_2016 du 22 juin 2016 est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne l'adresse du titulaire de l'autorisation de stationnement n°6 :

- **Ancienne adresse** : 12 rue de la Dame de Pique 68850 STAFFELFELDEN
- **Nouvelle adresse** : 12 rue Saint-Maurice 68116 GUEWENHEIM

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°114_2016 restent inchangées et conservent leur plein et entier effet.

Article 3 : La Directrice Générale des Service ainsi les forces de l'ordre compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions règlementaires habituelles.

Mairie : 76 rue Charles de Gaulle - 68800 VIEUX-THANN - BP 90093
Tél. : 03 89 35 74 74 • Fax : 03 89 35 74 78
www.vieuxthann.fr • Courriel : mairie@vieuxthann.fr

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 068-216803486-20261005-252_2026-AR

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication et ce, sans préjudice de la possibilité d'introduire dans le même délai un recours gracieux, conformément au Code de Justice Administrative.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée :

- M. le Sous-Préfet de Thann
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thann
- M. le Chef de la Police Municipale
- E-TAXI
- Registre national des ADS (MesADS)
- Archivages
- Registre

Vieux-Thann, le cinq octobre deux mille vingt six

MAIRIE DE VIEUX THANN 68800

Le Maire

Rodolphe KIRSCH